

# Les adjectifs de couleur en français. Éléments pour une classification

par

Christian Molinier

On se propose dans le texte qui suit d'esquisser une classification générale des adjectifs de couleur du français. Nous nous fonderons essentiellement sur des propriétés de construction dans des phrases élémentaires, et sur des propriétés de combinaison. Ces propriétés permettent d'isoler clairement deux sous-ensembles dans l'ensemble général des adjectifs de couleur. Nous présenterons d'abord ces deux sous-ensembles en faisant apparaître leurs particularités lexico-sémantiques. Nous examinerons ensuite plus en détail le deuxième de ces sous-ensembles et nous montrerons qu'il se subdivise à son tour en deux sous-ensembles, d'inégale importance numérique. Nous rapprocherons enfin les adjectifs de couleur d'autres ensembles d'adjectifs de type semblable afin de montrer l'originalité de cette classe.

## 1. Adjectifs de couleur et adjectifs de caractérisation générale des couleurs

Une première distinction paraît s'imposer dans la classification générale des adjectifs de couleur : celle qui sépare les adjectifs de couleur proprement dits, désormais *Adj C*, des adjectifs de caractérisation générale des couleurs, désormais *Adj CGC*. Un ensemble de propriétés permet d'établir cette distinction et de comprendre quel rôle jouent les formes constituant ces deux ensembles.

*1.1. Les constructions* Cette couleur est *Adj* vs Cette couleur est la couleur *Adj*. Ces deux constructions sont à la base de la distinction adjectif de couleur *Adj C* vs adjectif de couleur *Adj CGC*. Les adjectifs de couleur *Adj C* ne peuvent entrer dans la construction prédicative *Cette couleur est Adj*. Ils ne peuvent entrer que dans la construction prédicative *Cette couleur est la*

*couleur Adj.* Les adjectifs *bleu, rouge, jaune, vert, noir, blanc, gris, orange, violet, marron, rose, indigo, lie de vin, ventre de biche*, etc. sont des adjectifs de couleur *Adj C* :

- (1) \**Cette couleur est (bleue + rouge + jaune + verte + violette + orange + indigo + lie de vin + ... )*
- (2) *Cette couleur est la couleur (bleue + rouge + jaune + verte + orange + violette + indigo + lie de vin + ... )*

A l'inverse, les adjectifs de couleur *Adj CGC* entrent dans la construction prédicative *Cette couleur est Adj*, mais il n'entrent pas dans la construction prédicative *Cette couleur est la couleur Adj*. Les adjectifs *clair, foncé, vif, sombre, pâle, mat, terne, lumineux, chaud, criard, cru, dur, éblouissant, éclatant, étincelant, flamboyant, délavé, éteint, fané, froid, pisseux, passé, blafard*, etc. sont des adjectifs de couleur *Adj CGC* :

- (3) *Cette couleur est (claire + foncée + vive + sombre + pâle + mate + terne + lumineuse + chaude + criarde + ... )*
- (4) \**Cette couleur est la couleur (claire + foncée + vive + sombre + pâle + mate + terne + lumineuse + chaude + criarde + ... )*

Les adjectifs de couleur *Adj C* ne peuvent donc avoir statut d'attribut auprès du *N = : couleur*. Ils ont, auprès de ce *N*, statut strictement épithétique. Leur fonction première, mise en évidence par cette contrainte syntaxique, est d'opérer des distinctions classificatoires dans la catégorie générale de la couleur<sup>1</sup>. Au contraire, les adjectifs de couleur *Adj CGC* permettent de caractériser les couleurs en tant que telles, dans des phrases prédicatives adjectivales.

La construction *Cette couleur est la couleur Adj* permet d'établir la liste de tous les items identifiables comme adjectifs de couleur *Adj C*<sup>2</sup>. Elle permet de regrouper des formes qui ne sont qu'adjectifs de couleur (e. g. *bleu, vert, rouge, violet*, etc. ) et des formes qui sont à la fois des substantifs, et, par un processus de conversion, des adjectifs de couleur *Adj C* dont le degré d'intégration à l'usage courant est plus ou moins grand (e.g. *abricot, pêche, tomate, jaune d'oeuf, ivoire, café, chocolat, plâtre*, etc.). La construction *Cette couleur est Adj* permet quant à elle d'établir la liste de tous les adjectifs de couleur *Adj CGC*.

#### 1. 2. La construction *N0 être d'une couleur Adj*.

Les adjectifs de couleur *Adj C* n'entrent pas dans la construction *N0 être d'une couleur Adj* :

- (5) \**Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ... )*

A l'inverse, tous les adjectifs de couleur *Adj CGC* entrent dans cette construction :

(6) *Cette robe est d'une couleur (claire + foncée + terne + ...)*

Ces adjectifs sont acceptés au même titre que des adjectifs appréciatifs tels que *ravissant, magnifique, splendide*, etc. :

(7) *Cette robe est d'une couleur (ravissante + magnifique + splendide + ...)*

Parallèlement aux séquences (5)-(7), nous avons, avec même valeur d'acceptabilité, les séquences suivantes :

(5) a. *\*Cette robe est d'une couleur qui est (bleue + rouge + verte + ...)*

(6) a. *Cette robe est d'une couleur qui est (claire + foncée + terne + ...)*

(7) a. *Cette robe est d'une couleur qui est (ravissante + magnifique + splendide)*

On observe ainsi que les phrases de structure *NO être d'une couleur Adj* acceptées sont celles dont l'adjectif peut figurer dans une relative en *être* complément du *N = : couleur*, et celles-là seulement. Il est donc légitime de considérer que les adjectifs de couleur *Adj CGC* (*clair, foncé, terne, cru, criard* etc.) ainsi que des adjectifs appréciatifs tels que *ravissant, magnifique*, etc. sont introduits par relativation dans la construction *NO être d'une couleur Adj*, et que si les adjectifs de couleur *Adj C* (*bleu, vert, rouge, jaune*, etc.) ne sont pas admis dans la construction *NO être d'une couleur Adj*, c'est parce qu'ils ne peuvent pas figurer dans une relative en *être* complément du *N = : couleur*. On pose donc que les phrases (6) et (7) sont dérivées des phrases (6)a. et (7)a. par réduction de la relative<sup>3</sup>, les phrases (6)a. et (7)a. étant elles-mêmes le produit, par relativation, de phrases élémentaires :

(6) b. *Cette robe est d'une certaine couleur, Cette couleur est (claire + foncée + terne + ...)*

(7) b. *Cette robe est d'une certaine couleur, Cette couleur est (ravissante + magnifique + splendide + ...)*

Si l'on admet la dérivation proposée pour les phrases (6) et (7), on constate que l'inacceptabilité des phrases (5) et des phrases associées (5)a. est liée à l'inacceptabilité des phrases sources de la relative :

(5) b. *Cette robe est d'une certaine couleur, \*Cette couleur est (bleue + rouge + verte + ...)*

L'inacceptabilité des phrases (5) d'une part et l'acceptabilité des phrases (6) d'autre part est donc fonction, dans notre cadre descriptif, de celle des phrases (1) et (3), qui fondaient la distinction entre adjectifs de couleur *Adj C* et adjectifs de couleur *Adj CGC*, et qui figurent respectivement dans (5)b. et (6)b. à titre de sources de la relative.

On observe que les phrases (5) deviennent grammaticales si on leur adjoint un adjectif appréciatif du type *ravissant*, *magnifique*, etc. :

(8) *Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ... ) ravissante*

Les phrases (8) présentent une structure analogue à celle des phrases (7). En (8), l'adjectif *ravissant* s'adjoint aux *GN* = : *couleur (bleue + rouge + verte + ... )* de la même manière qu'il s'adjoint au *N* = : *couleur* en (7). Aux phrases (8), on associera donc :

(8) a. *Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ... ) qui est ravissante*

(8) b. *Cette robe est d'une certaine couleur (bleue + rouge + verte + ... ), Cette couleur (bleue + rouge + verte + ... ) est ravissante*

### 1.3. La construction *N0 être de couleur Adj*.

Les adjectifs de couleur *Adj C* entrent dans la construction *N0 être de couleur Adj* :

(9) *Cette robe est de couleur (bleue + rouge + verte + ... )*

alors qu'ils refusent la construction *N0 être d'une couleur Adj* (cf. 1.2. ci-dessus).

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* entrent aussi dans la construction *N0 être de couleur Adj* :

(10) *Cette robe est de couleur (claire + foncée + vive + ...)*

Mais il apparaît que certains *Adj CGC* (*clair, foncé, vif, sombre, pâle*) sont mieux acceptés que d'autres (*lumineux, chaud, criard, cru, délavé, fané*, etc.). Nous reviendrons plus bas sur cette opposition.

Nous considérons que la construction *N0 être de couleur Adj* est, contrairement à la construction *N0 être d'une couleur Adj*, une construction simple, basique. *Adj* dans cette construction est directement relié à *N0* et *être de couleur* fonctionne comme un verbe support, variante spécifique de *être*<sup>4</sup>. D'ailleurs, on peut, dans un grand nombre de cas, sans changement de sens, substituer *être* à *être de couleur* dans des phrases telles que (9) et (10) :

*Cette robe est (bleue + rouge + verte + ... )*

*Cette robe est (claire + foncée + sombre + ... )*

#### 1.4. Conversion nominale.

Les adjectifs de couleur *Adj C* peuvent généralement être convertis en noms, de genre masculin, par neutralisation du genre<sup>5</sup> :

*le bleu, le rouge, le jaune, l'orange, l'indigo, ...*

Ces formes nominales équivalent aux *GN* = : *la couleur Adj C* :

*la couleur bleue, la couleur rouge, la couleur verte, etc.*

= *le bleu, le rouge, le vert, etc.*

On peut les substituer librement aux *GN* présentant cette structure :

*Léa aime la couleur (bleue + rouge + verte + ... )*

= *Léa aime le (bleu + rouge + vert + ... )*

*Cette robe est d'une couleur (bleue + rouge + verte + ... ) ravissante*

= *Cette robe est d'un (bleu + rouge + vert + ... ) ravissant*

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* ne sont pas convertibles en noms à la manière des adjectifs *Adj C* :

*\*le clair, \*le foncé, \*le vif, \*le sombre, ...*

#### 1.5. Combinaisons.

Deux adjectifs de couleur *Adj C* appartenant au sous-ensemble des adjectifs de couleur sémantiquement primitifs peuvent se combiner entre eux, dès lors qu'existe entre les deux formes une proximité de ton :

*Ce ruban est (gris-vert + bleu-noir + bleu-violet + ... )<sup>6</sup>*

Une partie des adjectifs de couleur *Adj CGC* (*clair, foncé, vif, sombre, pâle*) peuvent se combiner avec les adjectifs de couleur *Adj C* :

*Ce ruban est (bleu clair + rouge vif + vert sombre + ... )*

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* ne peuvent pas normalement se combiner entre eux :

*\*Ce ruban est (foncé terne + vif lumineux + pâle chaud + dur criard + ... )*

#### 1.6. Flexion.

Un petit nombre seulement d'adjectifs de couleur *Adj C* sont fléchis en genre et en nombre :

*Max porte des cravates (vertes + grises + rouges + beiges + ... )*

*Max porte des cravates (marron + grenat + indigo + parme + ... )*

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* sont presque tous<sup>7</sup> fléchis en genre et en nombre :

*Ces couleurs sont (claires + foncées + voyantes + criardes + ... )*

## 2. Sous-catégorisation des adjectifs de caractérisation générale des couleurs

Parmi les adjectifs de caractérisation générale des couleurs (*Adj CGC*), deux sous-ensembles d'inégale importance se distinguent. Le premier regroupe les adjectifs *clair, vif, foncé, sombre, pâle*, qui donnent des indications essentiellement sur la clarté et la saturation<sup>8</sup>. Le second regroupe tous les autres adjectifs (*terne, lumineux, chaud, criard, cru*, etc.), qui donnent des indications de tous ordres et qui sont généralement accompagnés de connotations positives ou négatives. Plusieurs propriétés distinguent ces deux ensembles.

### 2.1. La construction *NO être d'un Adj C-n Adj CGC*.

Les adjectifs de couleur *Adj CGC* = : *clair, foncé, vif, sombre* et *pâle* sont interdits à droite d'un adjectif de couleur *Adj C* converti en nom (noté *Adj C-n*), dans la construction *NO être d'un Adj C-n Adj CGC* :

- (1) \**Cette robe est d'un bleu (clair + foncé + vif + sombre + pâle)*<sup>9</sup>

En vertu de l'analyse proposée ci-dessus (1.3.) pour la construction *NO être d'un N Adj*, nous posons que les adjectifs *clair, foncé, vif, sombre* et *pâle* sont des spécificateurs directs de l'*Adj C-n* qu'ils accompagnent et qu'en aucun cas ils ne peuvent s'analyser par réduction d'une relative dans laquelle ils auraient statut d'attribut. Au près de l' *Adj C-n* = : *bleu* de l'exemple ci-dessus, *clair, foncé, vif, sombre* et *pâle* ont un statut proche de celui de *marine, turquoise, pervenche* ou *outrigger* :

- (2) \**Cette robe est d'un bleu (marine + turquoise + pervenche + outrigger)*

Cependant, les phrases (1) tout comme les phrases (2) deviennent grammaticales si on leur adjoint un adjectif appréciatif tel que *ravissant, splendide, magnifique*, etc. (cf. A. Meunier 1975) :

- (3) *Cette robe est d'un bleu (clair + foncé + vif + ... ) ravissant*  
 (4) *Cette robe est d'un bleu (marine + turquoise + pervenche + ... ) ravissant*

Ces phrases s'analysent selon le modèle général des phrases *NO être d'un N Adj*. On les associe à des phrases dans lesquelles l'adjectif appréciatif figure en position d'attribut dans une relative à verbe *être* :

- (3) a. *Cette robe est d'un bleu (clair + foncé + vif + ... ) qui est ravissant*  
 (4) a. *Cette robe est d'un bleu (marine + turquoise + pervenche + ... ) qui est ravissant*

Ces dernières résultent à leur tour de la composition de deux phrases élémentaires :

(3) b. *Cette robe est d'un certain bleu (clair + foncé + ...), Ce bleu (clair + foncé + ...) est ravissant*

(4) b. *Cette robe est d'un certain bleu (marine + turquoise + ...), Ce bleu (marine + turquoise + ...) est ravissant*

Il convient de noter aussi, comme l'a fait observer A. Meunier 1975, que l'adjonction d'un adverbe intensif (*très, assez, trop, ...*) auprès de l'adjectif, dans les phrases (1), permet d'obtenir des phrases grammaticales :

(5) *Cette robe est d'un bleu très (clair + foncé + vif + ...)*

Nous considérons qu'en (5), le statut des adjectifs modifiés par *très*, vis-à-vis de l'Adj C-n, est différent de celui de ces mêmes adjectifs vis-à-vis du même Adj C-n, dans les phrases (1). En (5), les adjectifs modifiés par *très, assez, trop, ...* n'ont pas fonction de spécification, mais fonction de description. Les adjectifs modifiés *très clair, très foncé, très vif, ...* de (5) doivent être considérés comme provenant de la réduction d'une relative. Les phrases (5) résultent donc de la composition de deux phrases élémentaires :

*Cette robe est d'un certain bleu, Ce bleu est très (clair + foncé + vif + ...)*

L'intonation confirme cette analyse. En (3) et en (4), l'adjectif *ravissant*, clairement associé à une relative réduite, est précédé d'une légère rupture intonative. En (5), *très clair, très foncé, très vif, ...* sont précédés de cette même rupture intonative.

Les adjectifs de couleur Adj CGC = : *terne, lumineux, chaud, criard, etc.* sont parfaitement admis à droite d'un Adj C-n dans la construction NO être d'un Adj C-n Adj CGC :

(6) *Cette robe est d'un bleu (terne + lumineux + froid + ...)*

La capacité, pour ces adjectifs, à entrer dans la construction générale NO être d'un N Adj tient à leur propriétés descriptives et évaluatives<sup>10</sup>, par quoi ils se rapprochent de *ravissant, splendide* ou *magnifique*. Les phrases (6) résultent donc de la composition de deux phrases :

*Cette robe est d'un certain bleu, Ce bleu est (terne + lumineux + froid + ...)*

Dans les phrases (6), d'une manière qui rappelle la situation observée en (3), (4) et (5), l'adjectif de couleur Adj CGC est séparé du nom Adj C-n par une légère rupture intonative, rupture qui était l'analyse de cet adjectif par réduction d'une relative.

### 2.2. La construction N0 être de couleur Adj C Adj CGC.

Les adjectifs de couleur *Adj C* peuvent s'adjoindre à leur droite les adjectifs de couleur *Adj CGC* = : *clair, foncé, vif, sombre* et *pâle* dans la construction N0 être de couleur *Adj C Adj CGC* :

*Cette robe est de couleur bleu (clair + foncé + vif + sombre + pâle )*

Dans cette même construction, les adjectifs de couleur *Adj C* ne peuvent s'adjoindre les adjectifs de couleur *Adj CGC* = : *terne, lumineux, froid, chaud, etc.* :

*\*Cette robe est de couleur bleu (terne + lumineux + froid + ... )*

Cette situation s'explique par le fait que *clair, foncé, vif, sombre* et *pâle* sont, comme on l'a vu, des spécificateurs directs des adjectifs de couleur *Adj C* et qu'ils forment avec ces derniers un type particulier d'adjectifs composés. Les adjectifs de couleur *Adj CGC* = : *terne, lumineux, chaud, froid, criard, cru, pisseux* etc. sont quant à eux des adjectifs descriptifs et évaluatifs, nécessairement introduits par relativation.

L'hypothèse émise plus haut (1.3) d'un rôle similaire de support entre *être de couleur* et *être* trouve une justification supplémentaire dans l'identité d'acceptabilité entre les phrases ci-dessus et les suivantes :

*Cette robe est bleu (clair + foncé + vif + sombre + pâle )*

*\*Cette robe est bleu (terne + lumineux + froid + ...)*

### 3. Adjectifs de couleur et adjectifs de type semblable

La famille des adjectifs de couleur peut être rapprochée d'autres familles d'adjectifs, ayant un comportement syntaxique et une fonction sémantique semblables. On peut ainsi comparer les adjectifs de couleur aux adjectifs de style « type esthétique propre à une époque », aux adjectifs de race dans les espèces animales, aux adjectifs de religion, aux adjectifs de nationalité, etc. Ces divers substantifs (style, race, etc.) représentent des catégories générales, recevant nécessairement des spécifications. Nous symboliserons par *NK* les noms désignant une catégorie générale, et par *AdjK* les adjectifs spécifiant les *NK*. Les adjectifs formulant des caractérisations générales valables pour une catégorie donnée seront symbolisés par *AdjCGK*.

#### 3.1. La construction Dét NK est le NK AdjK.

Un adjectif spécifiant une catégorie (*AdjK*) figure en position strictement épithétique auprès du nom désignant cette catégorie (*NK*). Un tel adjectif peut donc figurer dans la construction *Dét NK est le NK AdjK* :



*Ce style est le style (Directoire + Empire + Restauration + ... )*  
*Cette race est la race (percheronne + boulonnaise + barbe + ... )*  
*Sa religion est la religion (catholique + protestante + amish + ... )*  
*Sa nationalité est la nationalité (française + italienne + suisse + ... )*

mais non dans la construction *Dét NK est AdjK* :

\**Ce style est (Directoire + Empire + Restauration + ... )*  
 \**Cette race est (percheronne + boulonnaise + barbe + ... )*  
 \**Sa religion est (catholique + protestante + amish + ... )*  
 \**Sa nationalité est (française + italienne + suisse + ... )*

Seuls les adjectifs caractérisant de manière générale une catégorie admettent cette construction :

*Cette race est (robuste + rustique + de trait + ... )*  
*Cette religion est (monothéiste + millénariste + ... )*

### 3.2. La construction *N0 être de NK AdjK*.

Les adjectifs spécifiant une catégorie entrent dans la construction *N0 être de NK AdjK* :

*Cette commode est de style (Directoire + Empire + Restauration + ... )*  
*Ce cheval est de race (percheronne + boulonnaise + barbe + ... )*  
*Max est de religion (catholique + protestante + amish + ... )*  
*Luc est de nationalité (française + italienne + suisse + ... )*

Ils n'entrent pas dans la construction *N0 être d'un NK AdjK* :

\**Cette commode est d'un style (Directoire + Empire + Restauration + ... )*  
 \**Ce cheval est d'une race (percheronne + boulonnaise + barbe + ... )*  
 \**Max est d'une religion (catholique + protestante + amish + ... )*  
 \**Luc est d'une nationalité (française + italienne + suisse + ... )*

Cette possibilité n'existe que pour les adjectifs de caractérisation générale de la catégorie :

*Ce cheval est d'une race (robuste + rustique + de trait + ... )*  
*Max est d'une religion (monothéiste + trithéiste + ... )*

Il existe des *N* qui, contrairement aux *NK*, admettent équivalamment la construction *N0 être de N Adj* et la construction *N0 être d'un N Adj*. Ainsi en est-il de *humeur, caractère, santé, taille*, etc. (Ch. Molinier 1995) :

*Max est de (E + une) humeur chagrine*  
*Max est de (E + un) caractère flegmatique*  
*Max est de (E + une) santé délicate*  
*Max est de (E + une) taille moyenne*<sup>11</sup>

Il paraît clair que lorsqu'un *N* ne différencie pas les deux constructions, ce *N* ne peut avoir statut de catégorie, ni l'adjectif qui l'accompagne celui d'adjectif spécificateur de catégorie. Les constructions *NO être de (E + UN)* (*humeur + caractère + santé + taille + ...*) *Adj* sont également liées à des constructions à *V sup = : avoir* :

*Max a une humeur chagrine*  
*Max a un caractère flegmatique*  
*Max a une santé délicate*  
*Max a une taille moyenne*

Dans le cas des catégories telles que le style, la race, la religion, la nationalité, cette construction n'est pas admise. Dans le cas des adjectifs de couleur, la construction à *V sup = : avoir* n'est autorisée que pour les adjectifs de caractérisation générale des couleurs :

*\*Cette robe a une couleur bleue*  
*Cette robe a une couleur terne*

### 3.3. La construction *NO être AdjK*.

Tous les adjectifs *AdjK* entrent dans la construction *NO être AdjK* :

*Cette commode est (Directoire + Empire + Restauration + ... )*  
*Ce cheval est (percheron + boulonnais + barbe + ... )*  
*Max est (catholique + protestant + amish + ... )*  
*Luc est (français + italien + suisse + ... )*

Il y a donc stricte équivalence, pour les catégories en cause ici, comme pour la catégorie de la couleur, entre les verbes supports *être de NK* et *être*. Tout locuteur est en mesure de substituer, dans les phrases ci-dessus, à chacun des verbes supports *être*, le verbe support *être de NK* équivalent. Cette équivalence rigoureuse n'existe pas dans le cas de *être d'humeur*, *être de caractère*, etc. : *Luc est de santé délicate* n'est pas équivalent à *Luc est délicat*.

### 3.4. La construction *NO être NK AdjK*.

Certains *AdjK* entrent dans la construction *NO être NK AdjK*. C'est par exemple le cas de tous les adjectifs spécifiant le style :

*Cette commode est style (Directoire + Empire + Restauration + ..)*

Cette construction n'est pas autorisée pour les adjectifs spécifiant la race, la religion ou la nationalité :

*\*Ce cheval est race (percheronne + boulonnaise + barbe + ... )*

*\*Max est religion (catholique + protestante + amish + ... )*

*\*Luc est nationalité (française + italienne + suisse + ... )*

Dans le cas des adjectifs spécifiant la couleur, elle est autorisée pour certains :

*La peau de Léa est couleur (café + chocolat + ivoire + ... )*

mais elle est interdite pour d'autres :

*\*La peau de Léa est couleur (blanche + noire + ... )*

La construction *NO être NK AdjK* paraît donc ne concerner que des adjectifs issus de la conversion d'un nom, et qui, comme tels, ne sont jamais affectés par la flexion.<sup>12</sup>

#### 4. Conclusion

L'examen de constructions spécifiques et de possibilités combinatoires nous a permis d'établir une distinction essentielle dans l'ensemble des adjectifs de couleur : celle qui oppose des adjectifs dont le rôle est d'établir des distinctions classificatoires dans le domaine de la couleur à des adjectifs dont le rôle est de donner des caractéristiques générales, de décrire et d'évaluer. Cet examen nous a permis également d'esquisser une classification générale des adjectifs de couleur. Nous avons montré aussi que d'autres domaines conceptuels, que nous désignons sous le nom de catégories générales, s'organisent de manière similaire, et que certaines constructions peuvent jouer un rôle crucial pour définir cette notion et spécifier son organisation.

*Christian Molinier*

Université de Toulouse-Le Mirail

#### Notes

1. Il existe, auprès de certains noms, des paradigmes d'adjectifs strictement épithétiques, dont le rôle est d'opérer des distinctions classificatoires. Ainsi en est-il de *routier*, *fluvial*, *ferroviaire*, *maritime*, *aérien*, ... auprès de *trafic*, par exemple. Mais la ressemblance entre les adjectifs de couleur *Adj C* et les adjectifs spécificateurs *routier*, *fluvial*, etc. auprès de *trafic* s'arrête là. Les adjectifs de couleur sont toujours utilisables en tant qu'attributs de sujets divers avec fonc-

tion descriptive (*Cette voiture est bleue, Ce pull est bleu, etc.*), certains peuvent être modifiés par un intensif (*Le ciel est très bleu*), ils acceptent généralement la nominalisation par conversion (*le bleu, le rouge, etc.*). Ces propriétés sont étrangères à *routier, fluvial, etc.* Nous verrons en 3. d'autres adjectifs ayant une fonction classificatoire, pour un domaine déterminé. Pour une étude générale des relations entretenues par les « pseudo-adjectifs » et le substantif, nous renvoyons le lecteur à I. Bartning 1980, et pour les propriétés de l'adjectif dans sa fonction d'attribut, à M. Riegel 1985.

2. Nous en avons listé, classé et décrit 500 (Ch. Molinier, à paraître).
3. Cette opération consiste dans l'effacement du pronom relatif et du verbe *être* :  
*Max a lu un livre qui est très instructif*  
 [Qu-, être, z.] = *Max a lu un livre très instructif*
4. L'analyse de cette construction par la restructuration du sujet qui permet de lier les deux phrases des couples suivants (cf. M. Meydan 1999) :  
*La santé de Luc est fragile*  
 = *Luc est de santé fragile*  
*Le teint de Luc est mat*  
 = *Luc est de teint mat*  
 est ici impossible, pour *Adj* = : *bleu, rouge, vert, etc.* :  
 \**La couleur de cette robe est bleue*  
 = *Cette robe est de couleur bleue*
5. Il s'agit du processus étudié par M. Roché 1990, qui fait d'un adjectif un nom prenant le genre non marqué, savoir le masculin.
6. On peut citer, parmi ces combinaisons, les couleurs dites « tertiaires » (J. Itten 1986, p. 32) : jaune-orangé, rouge-orangé, rouge-violet, bleu-violet, bleu-vert, jaune-vert. Il convient, pour ces combinaisons, d'utiliser le « - ».
7. Parmi les exceptions, signalons *pastel*, au sens de « doux et clair » :  
*Léa aime les couleurs pastel*
8. Rappelons à propos de ces adjectifs les recommandations de l'AFNOR : pour évaluer la clarté d'une couleur, il est préconisé d'utiliser les adjectifs *clair* et *foncé* et pour évaluer la saturation d'une couleur, d'utiliser les adjectifs *saturé* (ou *pur*) et *lavé* ; si la couleur d'un corps est à la fois claire et saturée, elle sera dite *vive*, si la couleur d'un corps est à la fois claire et lavée, elle sera dite *pâle*, si la couleur d'un corps est à la fois foncée et saturée, elle sera dite *profonde*, si la couleur d'un corps est à la fois foncée et lavée, elle sera dite *rabattue*. Il se trouve que dans le langage courant, *clair, foncé* et son synonyme *sombre, vif* et *pâle* ont, comme on verra, des caractéristiques syntaxiques communes, mais *saturé, lavé, profond* et *rabattu* ne s'intègrent pas syntaxiquement à cet ensemble, sauf peut-être chez les physiciens spécialistes du domaine.
9. Les séquences obtenues par substitution de *couleur Adj C* à *Adj C-n*, conformément à l'équivalence posée plus haut (1.4.), sont interdites au même titre :  
 \**Cette robe est d'une couleur bleue (claire + foncée + pâle + ...)*

10. Ainsi, *lumineux, chaud, éclatant*, etc. évaluent positivement. A l'inverse, *terne, froid, cru, pisseux*, etc évaluent négativement.
11. Si l'adjectif est purement affectif (cf. *extraordinaire, formidable*, etc.), le *Dét* = :  
*un* est exigé :  
*Max est de (\*E + une) santé extraordinaire*  
*Max est de (\*E + une) taille extraordinaire*
12. Noter qu'il ne suffit pas qu'un adjectif ne soit pas affecté par la flexion pour qu'il puisse entrer dans cette construction :  
 \**La peau de Léa est couleur marron*

### Références

- Arcaini, E. (1996) : Le chromonyme dans sa réalité objectuelle et sa modalité langagière, in : Gross, G., P. Lerat et Ch. Molinier (éds.) : *Studi italiani di linguistica teorica e applicata*. Pacini, Rome.
- Bartning, I. (1980) : *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs*. Almqvist et Wiksell, Stockholm.
- Berlin, B et P. Kay (1969) : *Basic Color Terms. Their Universality and Evolution*. University of California Press, Berkeley.
- Brusatin, M. (1986) : *Histoire des couleurs*. Flammarion, Paris.
- Gross, M. (1988) : Les adjectifs composés du français, in : Blanche-Benvéniste, Cl., A. Chervel et M. Gross (éds.) : *Hommage à la mémoire de J. Stéfanini*. Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence.
- Guillemard, C. (1988) : *Le dico des mots de la couleur*. Editions du Seuil, Paris.
- Hardin, C.L. et L. Maffi (1997) : *Color Categories in Thought and Language*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Itten, J. (1986) : *Art de la couleur*. Dessain et Tolra, Paris.
- Kleiber, G. (1990) : *La sémantique du prototype*. PUF, Paris.
- Le Rider, J. (1997) : *Les couleurs et les mots*. PUF, Paris.
- Meunier, A. (1975) : Quelques remarques sur les adjectifs de couleur. *Grammatica*, Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse.
- Meydan, M. (1999) : La restructuration du sujet dans les phrases adjectivales à substantif approprié. *Langages*, 133, Larousse, Paris.
- Molinier, Ch. (1988) : Un cas de relation métonymique dans une structure prédicative adjectivale, *Cahiers de grammaire*, 13, Université de Toulouse-Le Mirail, Toulouse.
- Molinier, Ch. (1995) : Sur une classe d'adjectifs psychologiques, in : Labelle, J. (éd) : *Lexiques-grammaires comparés et traitements automatiques*. Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Pastoureau, M. (1992) : *Dictionnaire des couleurs de notre temps*. Bonneton, Paris.

Rastier, F. (1987) : *Sémantique interprétative*. PUF, Paris.

Riegel, M. (1985) : *L'adjectif attribut*. PUF, Paris.

Roché, M. ( 1992) : Le masculin est-il plus productif que le féminin ? *Langue française*, 96, Larousse, Paris.

### Résumé

Cette étude présente les grandes lignes d'une classification générale des adjectifs de couleur. Elle se fonde sur des propriétés d'insertion dans des phrases élémentaires, et sur des propriétés de combinaison. Deux grandes classes d'adjectifs de couleur sont distinguées : celle des adjectifs de couleur catégorisateurs (*Adj C*), qui regroupe des formes comme *bleu, vert, jaune, indigo, lie de vin, abricot, etc.*, et celle des adjectifs de caractérisation générale des couleurs (*Adj CGC*), qui regroupe des formes comme *clair, foncé, pâle, terne, blafard, chaud, froid, etc.* Un ensemble de propriétés lexico-sémantiques permettant de spécifier et d'opposer les deux classes est dégagé et une sous-classification est esquissée, sur la base de ces mêmes propriétés.